

Livres : Google fait la paix avec les éditeurs et les auteurs américains

Le pharaonique et controversé projet **Google Book** visant à numériser le patrimoine mondial littéraire vient de marquer un point. Le géant de la recherche a en effet enterré la hache de guerre avec la Authors Guild et l'Association of American Publishers.

Ces deux organisations américaines avaient entamé en 2005 une *class action* contre **Google** qui aurait numérisé sans autorisation des contenus. La firme américaine se justifiait de son côté en indiquant que son service ne proposait que des extraits de livres, consultables en ligne et qu'elle demandait l'autorisation des éditeurs et des auteurs après avoir scanné les documents.

L'accord prévoit que Google verse **125 millions de dollars** pour mettre fin aux poursuites et pour financer la mise en place du Registre des droits sur les livres, le règlement des litiges en cours avec les auteurs et les éditeurs, ainsi que la prise en charge des frais de justice.

Les titulaires de droits à travers le monde, disposant de droits d'auteur aux Etats-Unis pourront inscrire leurs oeuvres auprès du Registre des droits sur les livres et être rémunérés par les abonnements souscrits par les institutions, les ventes de livres, les revenus publicitaires et d'autres ressources éventuelles, de même que par paiement direct si leurs ouvrages ont déjà été numérisés.

« Écrire un livre est déjà difficile, être payé pour celui-ci l'est encore plus », commente Roy Blount Jr., président de l'Authors Guild. « En tant que lecteur et chercheur, je serai ravi de pouvoir m'arrêter dans la bibliothèque la plus proche de chez moi et de parcourir les piles de livres de certaines des plus grandes bibliothèques mondiales. Et comme tout auteur, j'apprécie d'être rémunéré lorsque mes ouvrages sont exploités. Cet accord va dans ce sens ».

« Depuis sa création, Google a toujours eu l'ambition de simplifier la recherche de livres dans le monde et l'accès en ligne à ceux-ci. Aujourd'hui, nous avons fait un grand pas en avant dans la réalisation de cet objectif », confirme Sergey Brin, cofondateur et président en charge de la technologie chez Google. « Avec les auteurs, éditeurs et bibliothèques, nous continuons à offrir en ligne une part croissante du savoir mondial qui ne s'y trouve pas et à le rendre accessible au plus grand nombre. »

En France, on se souviendra de l'affaire des éditions « La Martinière » qui a attaqué le géant américain pour atteinte au droit de la propriété intellectuelle.

A ce jour, de nombreuses grandes bibliothèques universitaires ont donné leur accord à Google pour qu'il numérise leurs fonds.

Si l'initiative de Google est très contestée, elle a le mérite d'éveiller les esprits en posant le problème crucial de la numérisation du savoir. Il faut bien reconnaître que les éditeurs n'avaient pas, jusqu'à aujourd'hui, abordé sérieusement ce problème. Cette numérisation semble indispensable pour permettre aux générations futures d'accéder au patrimoine littéraire mondial.

Rappelons également que Microsoft s'était également lancé dans l'aventure de numérisation du patrimoine littéraire mondial. Le projet [MSN book search](#), lancé en 2006, avait pour but de prendre

l'exact contre-pied de Google en proposant des ouvrages libres de droits et avec l'accord des éditeurs. Mais Redmond a jeté l'éponge cette année.

Microsoft a fermé deux sites de recherches de contenus bibliographiques et a redirigé vers d'autres sites les requêtes effectuée depuis son outil de recherche. Microsoft devrait également donner aux éditeurs l'ensemble des contenus numérisés à savoir, 750.000 livres ainsi que 80 millions d'articles de journaux.